

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 juin 2024

Etaient présents :

• (pour toute la durée de la séance) : Mme BELLOCQ ; Mme BRACONNIER ; M. BRANCHEREAU ; Mme BOUCHIBA-FOCHESATO ; M. CAPDETREY ; Mme CARDOSO ; Mme DIRIK ; M. HAUQUIN ; M. HERMÈS ; Mme JIMENEZ ; Mme LACOMBA ; M. LARRÉ ; Mme LISAK ; Mme MARTIN ; M. PÉRAUD ; M. PICHON ; M. RICARRÈRE-CAUSSADE ; M. RIGOLLET ; Mme SION-JENKIS ; Mme TA QUANG ; Mme TINCHANT BENRAHHO ; M. YVART.

Etaient représentés :

• M. BESSARD-BANQUY ; M. BOBIN ; M. CASTETS ; Mme CUVELIER ; M. GUILLOT ; M. GUYOT ; Mme LAFON ; M. LABRUE ; M. LISSA ; Mme MARACHE ; Mme MOREL.

Etaient invités (présents) : Mme BONNEAU, M. BRUN, M. HOFFMANN ; M. JARDINÉ (en visioconférence) (représentant du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine) ; Mme LAGEAT ; M. LE BOURDONNEC ; Mme LE COZ THOUVAIS ; Mme LEROUX ; Mme MATHON ; Mme MAZENC ; M. POUTHIER ; Mme SADRAN.

Point n°1 - Informations du président :

M. le président présente ses excuses pour le caractère précipité de l'organisation de la présente séance de conseil d'administration (CA).

Il évoque plusieurs éléments expliquant ce choix : un fonctionnement perturbé de la préparation des instances du fait d'un arrêt maladie d'un personnel administratif de la direction générale des services ; une situation d' « encombrement institutionnel » de l'université (enchevêtrement des séances des conseils de l'établissement) ; une urgence tenant à la préparation du dossier relatif au contrat de moyens et d'objectifs et de performance (COMP) à envoyer au rectorat au plus tard le 12 juillet 2024.

Il explique que l'université a reçu une semaine avant la date du présent CA l'information des autorités des tutelles de cette échéance du 12 juillet 2024 ; il observe que ces délais contraints placent l'université dans une situation délicate s'agissant de la préparation accélérée d'un COMP qui engagera l'établissement pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre du COMP (3^{ème} vague), l'université on va devoir répondre à 6 objectifs dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, des PEDS (?), du bien-être étudiant ; un axe transversal est laissé au choix de l'établissement.

M. le président précise que les tutelles ont beaucoup insisté sur le versant « formation » du COMP. Pour la 3^{ème} vague de COMP, le COMP est coloré sur les enjeux de formation.

Il évoque une nouveauté : la publication par le MESR de données statistiques à prendre en compte dans le cadre du COMP.

IL explique que ces données ont été élaborées à partir de moyennes nationales très hétérogènes.

L'université va devoir tenir compte de ces données, et proposer des actions en cohérence, avec une insistance forte du MESR sur les formations que l'établissement est prêt à réouvrir, à fermer.

Il s'agit de points très sensibles : ces critères sont retenus pour évaluer la performance de l'établissement.

M. le président précise que l'université va devoir envoyer d'ici le 12 juillet 2024 son projet de COMP sans le faire voter par ses instances, ce dont il prie les conseillers de bien vouloir l'excuser.

Il indique que la gouvernance de l'établissement va tenter de soumettre un document le 9 juillet 2024 qui puisse être discuté en CA le 12 juillet 2024, la version en résultant devant alors être envoyée aux tutelles le plus tard le 12/07/2024 (12h00), pour préparer la rencontre du 17/07/2024.

Il explique que la gouvernance de l'université va travailler avec les composantes de l'établissement pour discuter de ces points-là avec les composantes.

Mme Bouchiba-Fochesato interroge le choix de ne pas soumettre le document au vote du CA du 12/07/2024 : si la gouvernance envoie ce document aux conseillers le 9/07/2024 pour le CA du 12/07/2024, pourquoi ne pas le leur faire voter ?

M. le président explique que la version du document issue du CA du 12/07/2024 ne sera pas la version finale puisqu'elle devra être renégociée avec le Rectorat dès le 17/07/2024.

M. le président informe les conseillers d'une proposition de motion de l'université dans le cadre du contexte politique existant sur la période (élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, suivant les élections européennes des 6 et 9 juin 2024 où le rassemblement national est arrivé en tête).

Il s'agit d'une motion qui a déjà été adoptée par le conseil académique plénier ; il estime important que l'université tienne un discours affirmé sur les valeurs républicaines et la défense des libertés.

Mme Dirik demande à poser des questions avant d'entrer dans l'ordre du jour de la présente séance de CA.

Elle explique son souhait d'obtenir des réponses à ces différentes questions.

Elle évoque deux éléments qui seraient régulièrement revenus dans les discours de M. Péraud dans la perspective de son élection le 5 juin 2024 à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne :

- le respect de la majorité des suffrages exprimés dans les urnes, tel que mentionné dans les déclarations de M. Péraud au journal Sud-Ouest du 22 mai 2024 où il indique disposer de 100 voix d'avance sur son concurrent et dans lequel il demande à ce qu'une majorité se dégage pour faire fonctionner l'Université ;
- le souhait exprimé par M. Péraud de rechercher un « *apaisement des tensions* » selon l'article du Journal Sud-Ouest paru le 7 juin 2024 (« *J'abandonne mon ancrage de liste pour devenir le président de toutes et de tous. C'est un appel à travailler ensemble...* »)

Mme Dirik estime que par rapport à cet affichage d'intentions, les actes posés par la gouvernance de l'université donnent une tout autre image de ce qui se passe à l'UBM.

Elle évoque l'élection déroulée le 27 juin 2024 en séance de conseil académique plénier (CAC) du vice-président (VP) étudiant de l'université. Le CAC a élu le VP étudiant.

Deux candidats étaient en lice : M. Fernandez étudiant élu sur la liste étudiante UNEF-EBM majoritaire aux élections étudiantes aux conseils centraux de l'UBM et choisi par les élus étudiants des 3 conseils

centraux en prévision de l'élection du VP étudiant en CAC plénier ; M. Jaillot étudiant élu une liste étudiante concurrente arrivée 2^{ème} aux élections étudiantes aux conseils centraux de l'université.

La coutume veut que le VPE soit issu de la liste majoritaire, victorieuse par ailleurs du pré-scrutin entre étudiants : C'est la candidature de l'élus étudiant issu de la liste majoritaire que le président d'Université était supposé soutenir en CAC plénier, nonobstant la possibilité de candidature alternative.

D'après Mme Dirik, le choix du président de soutenir la candidature d'un étudiant non issu de la liste étudiante majoritaire opère une rupture regrettable dans l'histoire de l'Université Bordeaux Montaigne

Elle estime que cette élection du VP étudiant a été marquée par le non-respect en CAC de la majorité des suffrages étudiants exprimés en mars 2024 à l'occasion des élections étudiantes aux conseils centraux où les listes UNEF-EBM ont obtenu 308 voix de plus lors des centraux et de la majorité des voix portées lors du pré-scrutin sur le candidat UNEF-EBM.

Elle demande au président d'université de s'expliquer sur son choix de faire élire VP étudiant un candidat non issu de la liste étudiante majoritaire aux conseils centraux de l'université.

Elle précise réfuter l'argument avancé selon lequel le président ne déciderait pas « tout seul » de l'issue de cette élection, dans la mesure où, selon Mme Dirik, si les 23 enseignants élus au CAC sur les listes « S'engager pour Montaigne » avait respecté le vote étudiant, M. Fernandez aurait été élu VP étudiant. Elle estime que si le président d'université avait voulu respecter la coutume de l'établissement, il aurait donné des consignes de vote en ce sens à ses colistiers.

Dans la pratique institutionnelle de l'UBM, la coutume veut que ce soit l'élus étudiant choisi lors du pré-scrutin et issu des listes étudiantes majoritaires dans les conseils centraux qui soit élu VP étudiant

Or à l'élection du VPE, M. Yanis Jaillot (élus à la CFVU sur la liste Union Etudiante) a obtenu 38 voix et M. Andréa Fernandez (élus à la CFVU sur la liste majoritaire UNEF-EBM) a obtenu 35 voix (sur 73 votants).

Mme Dirik estime que ce résultat est incohérent par rapport aux discours tenus par ailleurs par M. Péraud.

Mme Dirik Demande pourquoi le président d'université a choisi de fragiliser le statut de VP étudiant en faisant élire un étudiant dissident qui n'est pas issu de la représentation étudiante majoritaire dans les conseils centraux de l'Université.

Mme Dirik considère que par son choix relatif à l'élection du VP étudiant, le président d'université a « *bafoué la démocratie des urnes, en remettant en cause la confiance que les étudiants de l'UBM ont accordé aux listes UNEF-EBM par leur vote* » et qu'en faisant « *élire un VP étudiant (VPE) de la liste minoritaire, il a fragilisé la légitimité du statut de VPE* ».

Mme Dirik estime s'agissant de la candidature de M. Fernandez, que ce dernier présentait le profil idéal pour être élu vice-président étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne, étant issu d'associations étudiantes de l'UBM, avec l'expérience d'un mandat d'élus étudiant à la CFVU de l'université et étant par ailleurs secrétaire général des Jeunes socialistes de Gironde.

Sur ce point, elle prétend que le parti socialiste serait celui dont le soutien aurait permis l'élection à la présidence d'université de M. Péraud ; c'est donc l'appartenance de M. Fernandez aux listes UNEF-EBM (lesquelles n'ont pas soutenu la candidature de M. Péraud à l'élection à la présidence d'université) qui explique, selon Mme Dirik, sa non-élection au mandat de vice-président étudiant de l'université.

Mme Dirik en déduit que le « *président semble établir ses relations avec les nouveaux élus à la lumière de ses expériences avec leurs prédécesseurs ce qui, de fait, empêche de tourner la page et faire table rase du passé* ».

Mme Dirik poursuit concernant le souhait exprimé par M. Péraud de rechercher un « *apaisement des tensions* »

Elle interroge cette intention du président par rapport à la réalité de son action, qui lui semble en totale contradiction avec l'objectif affiché.

Elle évoque des attaques survenues durant la campagne électorale qui ont concerné plusieurs listes : la candidature de M. Péraud mais également celle de M. Larré (le président sortant) et les listes étudiantes UNEF-EBM.

Selon Mme Dirik, les listes étudiantes et les élus UNEF-EBM ont été la cible de cyberharcèlement par mail, de plusieurs dizaines de messages anonymes de menaces de mort sur leurs réseaux sociaux personnels.

Elle estime que si le président d'université était sincère dans sa volonté d'apaisement et de travail commun avec l'UNEF-EBM, il aurait fait élire à la vice-présidence étudiante de l'université le candidat issu des listes étudiantes majoritaires à l'université. Il s'agissait d'une importante « *occasion de prouver sa bonne foi* » ; ce qu'il n'a pas fait.

Elle invite le président d'université à prouver aux élus UNEF-EBM, l'existence réelle de cette volonté de travail en commun. Elle demande quelles preuves il pourrait apporter en ce sens afin qu'ils puissent lui accorder leur confiance après ce qu'il s'est passé lors de l'élection du VPE de l'université.

Mme Dirik considère que la présidence d'université avait le choix entre deux solutions :

- soit observer des échanges constructifs avec les élus UNEF-EBM et ouvrir le dialogue malgré les désaccords ;
- soit construire les bases pour une rupture et un conflit.

Elle estime que le président n'a pas choisi pour l'instant la première option, ; et que ce choix illustre de sa part une conception particulière de la démocratie.

Pour Mme Dirik, la démocratie :

- « *ce n'est pas d'aller à l'encontre de la volonté de la communauté exprimée par le biais de ses suffrages, sinon cela ne présente aucun intérêt d'organiser des élections ;*
- *Ce n'est pas se retrouver uniquement entre personnes d'accord avec soi : ça c'est un goûter ou un apéro ;*
- *ce n'est pas censurer tout discours qui émet des critiques : les élus UNEF-EBM ont pu critiquer le président sortant, en rendant même publiques leurs critiques sur leurs réseaux sociaux via des communiqués et comptes-rendus de conseil ; pourquoi ce droit leur serait refusé quand cela vise M. Péraud ?*
- *la démocratie, ce n'est pas exclure, évincer, écarter, éliminer toute forme d'opposition, ou de personnes que l'on considère comme un adversaire ou un danger ;*

En revanche c'est : pouvoir faire des choix avec son libre-arbitre, sans céder aux pressions ni craindre des représailles »

Mme Dirik souligne qu'indépendamment de la volonté du président, l'UNEF-EBM reste la liste majoritaire de représentation des étudiants aux conseils de l'université.

Elle affirme que le président est par conséquent obligé de « composer » avec l'UNEF-EBM et donc avec les étudiants UNEF-EBM élus au CA dont elle-même.

Mme Dirik évoque sur ce point des « propos mensongers » que la présidence d'université aurait tenu la concernant, en assurant qu'elle aurait indiqué aux syndicats Biatss de l'université que M. Péraud soutenait le candidat UNEF-EBM à l'élection à la vice-présidence étudiante, ce qui n'est pas le cas.

Elle demande au président d'université et à son équipe d'arrêter immédiatement de la « cibler personnellement quelles que soient les circonstances et les motifs », en particulier devant ses colistiers : d'une part cela ne reste jamais secret et qu'elle finit par le savoir ; d'autre part si jamais ce genre d'incidents venaient à se reproduire à son encontre ou à l'encontre de ses colistiers, cela pourrait occasionner d'autres interventions en CA, et cela ne serait bon ni pour lui ni pour l'image de l'Université que dans quasiment tous les PV de conseil, la tête de liste CA du syndicat étudiant majoritaire témoigne de pressions politiques et d'intimidations de la part de la présidence d'université.

Mme Dirik conclut en assurant de l'attachement des élus UNEF-EBM à la poursuite de leur objectif premier qui reste, selon ses dires, « *la défense des droits et intérêts étudiants et certainement pas les petits calculs politiques opportunistes purement partisans* ».

Mme Ta Quang remarque que dans son souvenir, lorsque Mme Dirik a rencontré les représentants syndicaux Biatss, elle leur a indiqué que le candidat UNEF-EBM à l'élection du VPE avait le soutien du président.

Mme Dirik assure n'avoir jamais dit que le président voterait pour cette candidature.

M. le président répond aux propos de Mme Dirik.

Il indique passer sur la question de son ancrage politique présentée par Mme Dirik comme déterminante pour son élection à la présidence de l'UBM ; il regrette ce genre d'attaques qui n'est pas forcément utile au débat.

Il rappelle qu'il n'est obligé à rien, vis-à-vis de personne. Il doit travailler avec tout le monde ; il ne s'agit pas de relations interpersonnelles. Lorsqu'il parle de Mme Dirik, c'est en sa qualité de tête de liste UNEF-EBM au CA.

S'il écrit à l'endroit d'un élu UNEF-EBM, ce n'est pas du harcèlement, de l'intimidation.

Il indique avoir écrit au délégué territorial UNEF dès le mois d'avril 2024 et n'avoir obtenu un rendez-vous que lundi 24 juin 2024.

Il remarque que le VP étudiant est issu d'une liste étudiante mais qu'il est aussi membre de l'exécutif de l'établissement et que cela implique une relation de confiance.

Il explique n'avoir obtenu de retour de l'UNEF à sa demande de rendez-vous que le lundi 24 juin 2024 ; d'où une problématique de difficulté à envisager une relation de confiance avec l'UNEF.

Il rappelle que légalement, le VP étudiant est élu en séance de conseil académique plénier par les membres de cette instance (et non pas limitativement par le président d'université ou par les seuls élus étudiants).

Il remarque que le candidat élu VP étudiant n'est pas un candidat « dissident », comme l'indique l'UNEF, terme qui renvoie, selon M. le président, à des pratiques politiques étonnantes : c'est un candidat d'une autre liste.

Il estime que la légitimité démocratique de l'élection de ce candidat au mandat de VPE n'est pas contestable ; il observe en outre que selon les scrutins, ce n'est pas forcément la liste qui obtient le plus de voix qui obtient le plus de sièges.

Il explique avoir proposé aux représentants UNEF-EBM de leur confier la responsabilité d'une charge de mission autour de la vie associative

Il évoque cette charge de mission comme étant un vrai portefeuille au service de la communauté universitaire avec la mise en place d'un cahier des charges pour cette mission afin que des prérogatives soient données.

Concernant l'élection du VPE en CAC plénier, Mme Dirik indique ne pas croire à l'absence d'intervention de M. Péraud dans ce choix des élus du CAC ; selon Mme Dirik, il y a nécessairement eu des consignes de vote données de sa part à l'endroit des élus « S'engager pour Montaigne » du CAC plénier.

Concernant sa demande de prise de contact avec le secrétaire général de l'UNEF, celle-ci aurait été envoyée par M. Péraud selon les dires de Mme Dirik, quelques jours avant la séance de CA du 5 juin 2024 prévue pour l'élection à la présidence d'université et non pas en avril 2024.

M. Péraud assure avoir échangé avec le secrétaire général de l'UNEF bien avant le 5 juin 2024.

M. Larré s'adresse au président pour évoquer le caractère particulier de la présente séance de CA : il remarque qu'il s'agit du premier CA immédiatement réuni après l'élection de M. Péraud à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne le 5 juin 2024.

Il observe qu'immédiatement après son élection à la présidence d'université le 5 juin 2024, M. Péraud a déclaré dans sa première prise de parole, et dans la presse, qu'il voulait travailler dans la concorde, qu'il était le président de toutes et tous au sein de la communauté universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne.

M. Larré évoque la position des élus des listes « Dynamiques Montaigne » pour la présente mandature.

Il explique qu'au-delà de l'attention portée aux discours, les élus des listes « Dynamiques Montaigne » seront surtout attentifs aux actions, et aux contradictions entre les premiers et les seconds.

M. Larré cite un ensemble d'actions mises en œuvre par M. Péraud depuis son élection à la présidence d'université, qui contredisent de son point de vue les discours de l'intéressé :

- une proposition de composition de conseil académique restreint doublement paritaire farfelue ;
- la présentation à l'élection en présent CA de vice-présidents qui ont joué un rôle actif dans une campagne diffamatoire ayant semé la discorde dans l'établissement et fortement abîmé la communauté de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- l'élection le 27 juin 2024 en séance de conseil académique plénier d'un vice-président étudiant choisi à l'encontre de la majorité des étudiantes et étudiants de l'université qui ont porté le plus grand nombre de suffrages sur les candidats UNEF-EBM lors des élections étudiantes de mars 2024 (majorité renouvelée par les élus étudiants des conseils centraux lors du pré-scrutin VPE du 21 juin 2024). Il s'agit pour les élus Dynamiques Montaigne d'un cas de figure très

exceptionnel, et est un très mauvais signal envoyé aux étudiants, qui ont déjà du mal à croire en la démocratie universitaire. Cette élection a eu lieu avec le vote des représentants syndicaux, qui ont donc voté contre le choix majoritaire d'une autre organisation étudiante ; cela laisse songeur ;

- la signification par M. Péraud à l'endroit d'un collègue dont le CDD se termine en août 2024 du non renouvellement de son contrat car il ne serait « *pas possible de travailler en confiance avec lui dans l'établissement* ». M. Larré pose deux questions concernant ce collègue à l'endroit du président d'université : l'établissement a-t-il quelque-chose à reprocher à ce collègue, autre que des désaccords avec sa personne ? Si ce collègue pose sa candidature à des postes dans l'établissement, et que les jurys sont favorables à son recrutement, la présidence d'université opposera-t-elle son veto au recrutement de ce collègue ?

M. Larré tient également à alerter les représentants syndicaux sur cette situation : dans quel contexte est-il acceptable de traiter un collègue de la sorte ?

M. le président évoque le grief avancé par M. Larré d'une composition prétendument farfelue du conseil académique restreint doublement paritaire.

Il observe que les listes Dynamiques Montaigne élues au conseil académique comprennent essentiellement des enseignants du second degré ; elles n'ont pas assez d'enseignants-chercheurs pour composer le CAC restreint compétent pour l'examen des questions individuelles relatives aux enseignants-chercheurs.

La proposition de composition émise dans un premier temps était assez déséquilibrée. Elle a été revue et finalisée rapidement sans désaccord des colistiers des listes Dynamiques Montaigne élues au conseil académique plénier ; elle a été adoptée à l'unanimité.

Concernant le non renouvellement de CDD évoqué par M. Larré, M. le président indique que cela concerne le directeur de cabinet de la présidence sortante de l'université.

Il demande comment M. Larré aurait réagi si lors de son élection le 20 mai 2020 à la présidence de l'UBM il lui avait proposé de rester directeur de cabinet du président.

M. Larré répond que ce n'est pas de cela dont il est question. Il s'agit de propos que le président d'université aurait tenu à l'endroit d'un collègue auquel il aurait dit « *je ne peux pas travailler en confiance avec vous dans l'établissement* ».

M. Larré demande au président d'université s'il entend opposer son veto au recrutement de ce collègue s'il postule au sein de l'université sur d'autres postes ouverts au recrutement.

M. le président répond avoir reçu ce collaborateur en entretien avec la présidence d'université et avec Mme la directrice générale des services.

Il souligne la spécificité du poste de directeur de cabinet qui est un emploi fonctionnel et qui nécessite une relation de confiance.

M. le président assure que l'intéressé a tout à fait le droit de se présenter à des concours de recrutement ; qu'il lui est possible de participer au mouvement interne.

Il ajoute que dans la liste des référents désignés pour l'UBM, il a tenu à maintenir des collègues de l'équipe sortante.

M. Hauquin remarque que les organisations syndicales sont citées dans la présente discussion pour avoir pris part, via leurs élus en séance de conseil académique plénier, à l'élection du vice-président étudiant.

Il indique que selon les retours d'informations des collègues ayant pris part à cette séance de CAC, cette élection a eu lieu en fonction des candidatures présentées, les membres du CAC s'étant exprimés librement au regard de celles-ci.

Il ajoute que les élus du SGEN-CFDT commencent à être de plus en plus inquiets face à des mises en cause de la représentation syndicale des personnels Biatss au sein de l'établissement.

Il regrette que ce type de discours continue après les élections et entre les syndicats étudiants.

Il assure que les représentants syndicaux des personnels Biatss ne se situent pas sur terrain-là : ils restent des élus syndicaux attachés à la défense du service public et de ses valeurs. Il indique qu'ils seront vigilants quant à la possibilité pour le collègue concerné de candidater sur d'autres postes au sein de l'établissement.

M. Pichon émet une remarque de forme, sur la tonalité, qu'il trouve plutôt virulente, de cette séance de CA qui est la 1^{ère} de la nouvelle mandature. Il estime que le CA n'est pas le lieu de telles attaques.

M. Larré répond que le débat, la critique sont des pratiques totalement normales en CA, et qu'elles font partie de la vie démocratique universitaire.

Il ajoute qu'il ne peut être reproché aux élus de l'opposition de faire des procès d'intention. Lorsque ces élus auront des problèmes avec une parole, une action, ils l'exprimeront. C'est le cas des sujets évoqués en l'espèce qui sont des questions de fond, notamment s'agissant de l'élection d'un VPE minoritaire qui n'est pas un évènement anodin pour l'UBM.

Mme Lacomba demande s'il est possible d'effectuer un tour de table de présentation des personnes assistant à la présente séance de CA.

Il est donné suite à cette demande ; chaque conseiller et membre invité se présentent à tour de rôle.

Point n°2 - Election des vice-présidents délégués :

M. le président évoque l'idée initiale des élus S'engager pour Montaigne pour la constitution de l'équipe présidentielle, celui de constituer des binômes pour les vice-présidences de conseils centraux.

Il s'agit de renforcer les équipes, d'incarner la transversalité, de faire appel à l'intelligence collective qui est plus que jamais nécessaire.

L'équipe envisagée est plurale, émanant d'une diversité de composantes et de disciplines, avec également des chargés de mission dont deux conservés de la présidence sortante.

Cette équipe aura à plusieurs dossiers à mener, portant notamment :

- sur le chantier des formations de l'université, avec des protocoles qui seront au cœur du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance de l'université à venir ; COMP que nous vous présenterons dans les prochains jours ;
- sur l'importance du numérique (la présidence prévoyant la tenue d'Assises du numérique) ;
- sur le chantier essentiel des concours d'enseignement ;
- sur l'enjeu de l'orientation et de l'insertion ; du lien entre enseignement et insertion ;

- sur l'enjeu de la formation tout au long de la vie (FTLV) avec la mise en place d'un vice-président délégué de plein exercice ;
- sur l'enjeu de la Recherche

Les vice-présidents étant élus par le CA, sont présentés au vote des conseillers les candidatures suivantes pour les mandats de vice-présidents de la CR, de la CFVU et de vice-présidents délégués :

VP des conseils centraux et VP délégués afférents (élus par le CA)		Composante
VP CA (élue le 5 juin 2024)	Karin Sion-Jenkis	Humanités
VP délégué Relations et ressources humaines	Cecilia Gonzalez	Langues
VP de la Commission de la Recherche (CR)	Nicolas Labarre	Langues
VP délégué Sciences & société et partenariats	Cédric Brun	Humanités
VP de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	Frédéric Hoffmann	STC
VP délégué carte des formations et politique des langues	Jane Sadran	Langues
VP délégués (élus par le CA)		
Handicap et Inclusion	Sabine Tinchant	Langues
Relations internationales	Anne-Laure Metzger	Humanités
Vie étudiante et vie de campus	François -Xavier le Bourdonnec	Humanités
FTLV	François Pouthier	Humanités
Innovation pédagogique & numérique	Catherine Mathon	Langues
aménagement / urba et transition	Emmanuelle Bonneau	STC

Chargés de mission et référents (nommés par le président d'université)		Composante
Chargé de mission patrimoine immobilier	Christian Gensbeitel	Humanités
Chargée de mission aménagement / urbanisme et transition	Emmanuelle Bonneau	STC
Chargée de mission égalité femme-homme et VSS	Mélanie Moreau	IUT
Chargé.e de mission Orientation / Insertion		
Référent déontologie	Anne Beyaert-Geslin	STC
Référent intégrité scientifique	Frédéric Boutoulle	Humanités
Référent Laïcité	Jean-Pierre Moisset	Humanités
Référent Sécurité	Laurent Capdetrey	Humanités

2.1 - Election de la vice-présidente déléguée « Relations et ressources humaines » auprès de la vice-présidente du conseil d'administration :

Mme Sion-Jenkis (vice-présidente du CA) prie les conseillers de bien vouloir excuser l'absence à la présente séance de CA de Mme Gonzalez-Scavino pour des raisons de santé.

Mme Sion-Jenkis du CA présente aux conseillers la candidature de Mme Gonzalez-Scavino aux fonctions de vice-présidente déléguée « Relations et ressources humaines » auprès de la vice-présidente du conseil d'administration de l'Université.

Mme Cecilia Gonzalez Scavino est titulaire d'un Master en Lettres Modernes de l'Université de Buenos Aires, d'un doctorat en littérature comparée de l'Université Bordeaux Montaigne et d'une Habilitation à diriger des recherches en études latino-américaines obtenue à l'université Paris 8 en 2013. Elle a été nommée maître de conférences en 2003 et professeure des universités en 2016. Rattachée à l'Unité de recherche AMERIBER, ses travaux portent sur les littératures et les cinémas d'Amérique Latine. Elle a été directrice adjointe de l'UFR Langues et civilisations (2014-2017), coresponsable pédagogique du Master Etudes culturelles (2020-2024) et responsable de la composante SIRENH de l'Unité de Recherche AMERIBER (depuis 2013). Elle a siégé à différents conseils de l'établissement (CA, CR/CAC, UFR Langues et Civilisations, AMERIBER). Lors de la dernière mandature, elle a présidé la commission disciplinaire des usagers.

Si elle est élue vice-présidente déléguée « Relations et ressources humaines », Mme Cecilia Gonzalez Scavino entend poursuivre les objectifs principaux suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, avec notamment la possibilité pour tout agent qui le souhaite d'être entendu sur sa situation RH par la VP déléguée relations et ressources humaines de l'université ;
- le renforcement du dialogue social ;
- la mise en place d'une politique de l'emploi pluriannuelle, concertée et réfléchie ;
- le développement de l'égalité femme/homme et l'inclusivité ;
- la lutte contre toute forme de discrimination, racisme ou violences sexistes et sexuelles.

Mme Bouchiba-Fochesato indique se féliciter d'avoir impulsé le travail avec la directrice des ressources humaines (DRH) de l'établissement sur ces questions.

Elle revient sur le terme générique de « dialogue social » évoqué par Mme Sion-Jenkis.

Elle lui demande de préciser où se situent selon elle les lieux de dialogue social, pour sortir de ces formules génériques.

Mme Sion-Jenkis évoque un objectif de recherche du consensus, à travers le dialogue et la recherche de compromis, de « travailler ensemble dans un esprit de main tendue ».

Mme Bouchiba-Fochesato s'étonne de l'idée évoquée d'un accueil possible des agents auprès de la VP *déléguée relations et ressources humaines* de l'université pour discuter de leur situation RH personnelle.

Elle estime qu'un tel accueil relève du périmètre de la DRH de l'université et non pas de celui d'un vice-président délégué qui se situe sur le terrain de l'action politique et non pas sur celui de la gestion, du suivi RH des situations individuelles des agents.

Elle évoque son souvenir des réunions de campagne électorale des listes S'engager pour Montaigne faisant, selon ses dires, une « présentation apocalyptique » de l'action de la présidence sortante et exprime son étonnement d'apprendre en présente séance de CA que finalement ce n'était pas si mal ; qu'il s'agirait désormais pour la nouvelle gouvernance de continuer dans cette lancée en y apportant sa touche.

M. le président entend que Mme Bouchiba-Fochesato lorsqu'elle était elle-même vice-présidente déléguée RH ne prenait pas en charge les cas individuels. Il remarque qu'il s'agit d'un élément de différenciation par rapport à la nouvelle équipe présidentielle : pour cette dernière, il paraît important de pouvoir aussi offrir un accès au VP dans ces cas-là : que les collègues Biatss ou enseignants puissent avoir la possibilité d'avoir un contact soit avec la DRH, soit avec un VP.

Quand un collègue est dans une situation professionnelle peu satisfaisante, il importe pour ce dernier de pouvoir s'entretenir avec des personnes qui sont dans l'ouverture et dans l'accueil.

Mme Bouchiba-Fochesato estime que cela ne répond pas à sa question quant au déni du travail de la DRH.

M. Péraud répond que les deux options (accès au VP, à la DRH) sont possibles et complémentaires.

Mme Bouchiba-Fochesato maintient que le rôle des VP est politique. Dès qu'un personnel vient pour un problème de mal-être au travail, ce n'est pas un problème politique ; ça devient politique quand le problème personnel évoque un problème structurel.

Mme Sion-Jenkis assure qu'un dialogue est entretenu avec la DRH pour ne pas rentrer en concurrence et que cette démarche est très bien reçue par la DRH.

Au terme de la discussion, les conseillers procèdent à l'élection de la vice-présidente déléguée « Relations et ressources humaines » auprès de la vice-présidente du conseil d'administration.

➤ Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Membres présents : 22

Membres représentés : 11

Nombre total (présents et représentés) : 33

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages valablement exprimés : 30

Nombre de suffrages obtenus en faveur de GONZALEZ Cécilia : 18

Nombre de suffrages obtenus en défaveur de GONZALEZ Cécilia : 12

➤ **Mme Cécilia GONZALEZ-SCAVINO est élue vice-présidente déléguée « Relations et ressources humaines » auprès de la vice-présidente du conseil d'administration.**

2.2 - Election du vice-président délégué auprès du vice-président Recherche « Sciences et Sociétés » et « Partenariats » :

M. le président propose au CA la candidature de M. Cédric Brun, enseignant-chercheur.

Ce dernier se présente aux conseillers :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, C'est avec une émotion sincère que je me présente devant vous aujourd'hui pour porter ma candidature au poste de vice-président délégué « Science et société & partenariats » de notre université Bordeaux Montaigne.

J'ai 50 ans, je suis marié et père de deux garçons de 14 et 11 ans. Mon parcours professionnel a débuté en 1997 en tant que professeur agrégé de philosophie, ce qui m'a conduit à enseigner dans diverses villes, de Brive-la-Gaillarde à Ankara, de Marmande à Bordeaux et de Périgueux et La Réole. Pendant cette période, j'ai réalisé mes recherches doctorales sur les sources philosophiques empiristes du paradigme représentationnaliste des sciences cognitives sous la direction de Jean Terrel à l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 et la codirection de Jean-Michel Roy de l'ENS Lyon.

En 2010, j'ai été recruté comme maître de conférences en philosophie à l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Depuis lors, j'enseigne l'histoire de la philosophie moderne de langue anglaise, la philosophie de l'esprit et la philosophie des sciences. Je me suis particulièrement investi dans la formation en philosophie des sciences des étudiants du master de médiation des sciences et techniques ce qui m'a

conduit à créer un cours de philosophie de la médiation scientifique, destiné à offrir des outils réflexifs originaux à nos jeunes médiateurs scientifiques.

Depuis 2012, j'ai orienté mes recherches vers la philosophie des neurosciences. Cela m'a conduit à un double rattachement : d'une part, au laboratoire SPH, co-porté par notre établissement et l'université de Bordeaux, et d'autre part, à l'Institut des Maladies Neurodégénératives du CNRS et de l'université de Bordeaux, où je dirige une équipe de recherche nommée Neurosciences, Humanités et Société. Mes recherches portent principalement sur l'éthique de la recherche et la communication des résultats en neurosciences, ainsi que sur les questions épistémologiques liées aux modèles computationnels en neurosciences cognitives.

Depuis le début de ma carrière de maître de conférences, je me suis beaucoup impliqué dans la vie de notre établissement. J'ai siégé au sein du Comité technique de 2011 à 2015, assumé diverses responsabilités au sein du département de philosophie, et été actif au conseil de l'UFR Humanités et à la commission de la recherche pendant deux mandats. J'ai également siégé au CNU entre 2015 et 2019 et à nouveau depuis cette année.

Mon intérêt pour les relations entre science et société va au-delà d'un intérêt académique. Je le considère comme un engagement politique. J'ai depuis longtemps la conviction que l'une de nos missions essentielles en tant qu'enseignants-chercheurs est de contribuer à la transformation de la société. Cela se fait indirectement, par la formation, en offrant à nos étudiants les conditions d'une émancipation sociale et intellectuelle, et directement, en nous assurant que les savoirs que nous produisons servent le projet d'une société ouverte, responsable, laïque, égalitaire et fraternelle.

J'entends mener la mission de vice-président délégué "Sciences et société & partenariats" dans cet esprit, convaincu que les attentes de la société envers le monde académique dépassent la simple transmission des savoirs.

Mon engagement aux côtés de l'équipe que notre communauté a choisie pour son administration repose sur la conviction que nos activités de création, nos recherches et nos enseignements servent toujours la société.

Revendiquer ce service rendu au public est non seulement légitime mais nécessaire, surtout à un moment où des formations privées mercantiles captent de plus en plus de subsides publics en laissant croire que nos formations et nos activités de recherche seraient inutiles parce qu'impossibles à valoriser sur un marché économique.

Faire reconnaître une université de lettres, langues, arts et sciences humaines comme un acteur légitime de l'innovation et du transfert de ses réalisations vers le monde socioéconomique et culturel est pour moi l'une des plus belles missions qui soit.

Je m'engage avec beaucoup de solennité à m'y employer, en sachant trouver dans notre communauté une riche diversité de pratiques de recherche, ainsi qu'une inventivité pédagogique et un engagement professionnel sans faille.

Je vois les tâches qui m'attendent comme un travail de tissage collectif.

Autour d'une trame de convictions partagées concernant l'ouverture de nos savoirs et de nos méthodes vers la société, je tâcherai d'organiser la coopération de toutes les unités de recherches et de chacune et chacun d'entre nous pour dessiner les motifs du partage des connaissances, de la curiosité, de l'ouverture intellectuelle, et de l'innovation sociale et créative que nos disciplines incarnent fondamentalement. Avec vous, nous renforcerons les partenariats existants et en nouerons de nouveaux pour offrir plus encore

d'opportunités de diffusion de nos recherches et de transformation de la société. Avec Nicolas Labarre ainsi qu'avec tous les membres de la commission de la recherche je suis certain que nous saurons articuler toute la diversité de nos activités de recherche avec les attentes et les besoins du monde socio-économique et culturel.

Soyez assurés que mon énergie et mon engagement seront toujours mis au service de toutes et tous dans un cadre ouvert et respectueux pour mener notre université à la reconnaissance qu'elle mérite.

Je vous remercie ».

M. Larré indique prendre la parole pour poser une question qui risque d'être perçue comme frontale mais qui n'est pas, de son point de vue, une invective.

Il s'adresse à M. Brun : « *Vous avez été l'un des collègues à participer activement à abîmer la réputation de notre Université auprès de nos partenaires, dans une campagne de diffamation mensongère depuis près d'un an. Comment pensez-vous vous y prendre pour approcher maintenant ces partenaires et réparer la réputation de notre Université ?* »

M. Brun indique ne pas être sûr que l'invective soit justifiée.

M. Larré le renvoie à une tribune dont il est signataire et qui est parue dans le journal l'Humanité le 1^{er} novembre 2024.

M. le président indique exclure de rentrer à nouveau dans ces débats-là.

Il ajoute s'être rendu quelques jours avant le présent CA à des réunions avec des partenaires de l'Université, accompagné avec de ses colistiers, et que l'accueil qui leur a été réservé semble plutôt prometteur.

Au terme de la discussion, les conseillers procèdent à l'élection du vice-président délégué auprès du vice-président Recherche « Sciences et Sociétés » et « Partenariats ».

➤ Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Membres présents : 21

Membres représentés : 12

Nombre total (présents et représentés) : 33

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages valablement exprimés : 31

Nombre de suffrages obtenus en faveur de BRUN Cédric : 18

Nombre de suffrages obtenus en défaveur de BRUN Cédric : 13

➡ ***M. Cédric BRUN est élu vice-président délégué auprès du vice-président Recherche « Sciences et Sociétés » et « Partenariats ».***

2.3 - Election de la vice-présidente déléguée auprès du vice-président CFVU « Carte des formations et politique des langues » :

M. le président propose au CA la candidature de Mme Jane Sadran, PRAG, aux fonctions de vice-présidente déléguée « Carte des formations et politique des langues » auprès du VP CFVU.

Mme Sadran se présente aux conseillers.

*« Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Merci de me donner l'opportunité de me présenter et de vous présenter les grandes orientations de mon mandat.*

Je m'appelle Jane Gray Sadran, je suis d'origine écossaise (née à Edimbourg en Ecosse), naturalisée française en 2018.

Après une maîtrise de français et marketing à l'université de Strathclyde à Glasgow, je suis arrivée en France dans les années 90, et j'ai été recrutée sur des postes de lectrice à l'université de Bayonne, de Maître de langues, puis ATER à l'université de Pau et des pays de l'Adour. Ces expériences m'ont conforté dans mon désir de faire une carrière dans l'enseignement supérieur. J'ai donc décidé de poursuivre mes études, d'abord par un DEA en études anglophones, puis par une thèse en littérature écossaise contemporaine. J'ai soutenu ma thèse en 2005, j'ai eu le Capes en 2006 puis l'agrégation dans la foulée en 2007. Après une année de stage à l'IUFM j'ai été recrutée en 2008 comme Professeur agrégée d'anglais à Sciences Po Bordeaux, où j'ai été en poste jusqu'en 2021. C'est à Sciences Po Bordeaux que j'ai pu véritablement commencer à m'engager dans la vie institutionnelle d'un établissement de l'enseignement supérieur, en tant que directrice adjointe aux études de l'école, chargée de mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes, membre du Conseil Administration et responsable de filière internationale intégrée. Ces différentes fonctions et missions m'ont permis de prendre conscience des enjeux qui touchent au fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur. Et je trouve cela passionnant.

Je suis en poste à Bordeaux Montaigne depuis 2021, où j'ai très vite souhaité continuer à contribuer à la vie de l'université, d'abord comme référente handicap de l'UFR langues et civilisations, puis comme responsable de l'anglais pour la licence LEA.

Toutes ces expériences me mènent aujourd'hui à candidater sur la mission de Vice-Présidente déléguée en charge de la carte des formations, des langues et en lien avec la direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle.

Dans le cadre de cette mission, je travaillerai aux côtés du vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et des services dans tous les aspects opérationnels relatifs à la réussite des étudiantes et étudiants dans leurs parcours de formation.

Concernant le cadre général : parmi mes missions, j'assurerai, avec le Vice-Président de la CFVU, l'élaboration et la mise en place de la future offre de formation licence et master. J'aurai également la responsabilité de coordonner les dossiers orientation et insertion relevant de la DOSIP, en lien étroit avec le directeur et les chargés de missions désignés sur ces domaines.

Plus spécifiquement, je serai en charge de l'accompagnement des équipes pédagogiques au sein de l'UFR langues, de la CLEFF et du DAPS. L'objectif dans un premier temps sera de planifier des réunions associant les départements, les responsables de formation et responsables administratifs afin d'appréhender les attentes, les difficultés et les orientations souhaitées pour ensuite appuyer et soutenir leurs projets.

Pour le périmètre « politique des langues », il s'agira de travailler sur la question de l'internationalisation des formations, les cours LANSAD et cours de langue dédiée anglais. J'accompagnerai également la CLEFF afin de favoriser et valoriser les projets que les départements du DEFLE et du DLM souhaiteront porter.

Les actions à court terme prendront la forme donc de consultations avec les équipes pédagogiques afin de faire un bilan de l'actuelle offre de formation et de proposer des pistes d'amélioration. Je ferai également un bilan de l'utilisation de la plateforme Altissia afin d'envisager les modalités de son utilisation future. A moyen terme, nous préparerons la phase de concertation des équipes pédagogiques au sein des UFR en vue de la nouvelle offre de formation. Je débiterai également un état des lieux des besoins ou des souhaits de formations en langue dédiée là où les enseignants ont des compétences en langue étrangère.

Vous l'aurez compris, j'ai l'intention pendant ce mandat d'être à l'écoute et dans l'accompagnement. Vous pouvez compter sur mon engagement et ma motivation.

Je vous remercie ».

Au terme de cette présentation, la parole est donnée aux conseillers.

Mme Bouchiba-Fochesato observe que les fonctions présentées de VP déléguée « Carte des formations et politique des langues » relève, de son point de vue, du mandat de VP CFVU.

Il lui paraît incongru d'inclure ces dossiers dans le périmètre d'une vice-présidence déléguée, qui est plus est s'agissant d'une enseignante du second degré qui ne peut pas bénéficier d'une décharge totale de son service d'enseignement pour assurer ces missions.

Elle explique qu'il ne s'agit pas de sa part d'une attaque personnelle à l'endroit de la candidate ; elle rappelle avoir été elle-même PRAG pendant 11 ans.

Mme Sadran indique que ce mandat de VP déléguée « Carte des formations et politique des langues » n'a pas pour objet de prendre la place du VP CFVU mais de travailler en binôme avec ce dernier.

M. Hoffmann assure que la mission de Mme Sadran est opérationnelle.

M. Larré demande comment la présidence d'université entend travailler les blocs de compétences.

Il évoque une problématique de « fragmentation des VP relatifs à la formation » : le périmètre « formation » est fragmenté sur 4 personnes : cela risque de manquer de lisibilité.

Il estime regrettable que « *l'orientation et l'insertion professionnelle soient reléguées à des charges de missions* ».

Il indique ne pas comprendre pourquoi, dans le tableau présenté, 3 VP délégués sont mentionnés dans la partie relative aux VP statutaires (VP des conseils centraux). Il estime que « *cet éclatement pose des problèmes de lisibilité* ».

M. le président évoque l'enjeu très important de la formation pour l'université et de l'intérêt de miser sur l'intelligence collective pour travailler sur ces questions, d'où ce choix d'un VP délégué « Carte des formations et politique des langues » aux côtés du VP CFVU.

Il explique que ce choix peut poser des problèmes d'animation mais qu'il croit à cette capacité de travailler ensemble, sur la durée.

M. Hoffmann évoque la proposition de poursuivre la structuration des formations en blocs de de compétences, en s'appuyant sur les formations qui en font la demande et d'ouvrir le dispositif progressivement aux formations qui le souhaitent.

Mme Dirik remarque que lors du vote en CFVU du 4 mai 2023 de la proposition relative aux blocs de connaissances et de compétences (BCC), les élus étudiants EBM s'y sont opposés, car ils considèrent que de manière générale, l'approche par BCC a également des effets néfastes sur la réussite étudiante puisqu'elle donne la possibilité, notamment, de mettre fin à la compensation.

Elle observe que la présidence sortante n'a pas abrogé le dispositif de compensation ; elle demande si ce sera toujours le cas durant cette nouvelle mandature.

M. Hoffmann indique exclure de préjuger de ce que sera l'issue de la réflexion collective. Il assure que la question de la compensation sera placée au 1^{er} rang mais que cela ne doit pas être un frein à la réflexion globale.

Mme Dirik soutient que la compensation est un « droit acquis pour les étudiants » et que les élus UNEF-EBM continueront à le défendre.

M. Capdetrey évoque la nouvelle offre de formation (NOF) de l'université.

Il explique qu'il s'agit d'un dossier majeur du mandat, d'un chantier important en termes de lisibilité, d'attractivité de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM). Il interroge l'annonce faite à cet égard d'une sorte d'injonction des autorités de tutelle à l'endroit de l'université de diminuer cette offre de formation.

M. le président répond que l'enjeu en la matière est de faire valoir la spécificité de l'UBM, s'agissant notamment des disciplines rares dispensées à l'université et qui impliquent des effectifs étudiants réduits.

Il souligne l'intérêt d'utiliser les trois années à venir, au-delà des ratios cités par le MESR, pour poser les choses calmement et mener un dialogue constructif sur ces questions.

M. Larré évoque le développement d'une doctrine « adéquationniste » en matière de formations (de formations calquées sur les demandes des entreprises).

Il demande comment la présidence d'université entend se positionner sur cette question ; entend-elle « *porter un discours de résistance* », en réponse à celle-ci ?

M. le président explique son intention de trouver une position nuancée, une voie moyenne entre d'un côté l'adéquationnisme forcé et de l'autre, l'enfermement et le repli de l'établissement.

M. Larré évoque les conséquences néfastes de la logique adéquationniste, dont la mise en œuvre justifie la fermeture de toute formation ne répondant pas à un besoin rentable pour la société.

M. le président interroge la notion de « rentabilité » dans ses trois acceptions/valeurs (économique, sociale, symbolique). Il explique que c'est à l'aune de ces 3 valeurs que s'entend, de son point de vue, la notion de rentabilité et qu'il « récite » par ailleurs « la position libérale adéquationniste portée par une partie du MEDEF ».

Une élue du CA évoque la montée en puissance des écoles privées et de l'alternance : elle demande, dans ce contexte, comment vont s'articuler les fonctions de VP déléguée « cartes des formations et politique des langues » et celles de chargés de mission insertion professionnelle et métiers de la formation ? Comment vont fonctionner ces pôles ?

Mme Sadran répond que son rôle est de coordonner le travail de ces chargés de missions avec le directeur de la DOSIP ; elle évoque des marges d'amélioration possibles en matière de formations, avec des points qui pourront l'amener à mobiliser des référents ayant des compétences techniques sur ces questions particulières (dont par exemple Mme de Montgolfier pour l'IUT).

Elle souligne l'importance pour l'université de communiquer sur ses valeurs, sur la qualité de ses enseignements.

M. le président évoque la nécessité pour l'établissement de « *devenir collectivement désirable* ».

M. Larré informe les conseillers d'une nouvelle dont il a été avisé en cours de la présente séance de CA : l'UBM a obtenu le label SAPS (« Sciences Avec et Pour la Société »).

M. le président indique se réjouir de cette bonne nouvelle. Il salue le travail mené par Mme Le Mao (VP déléguée SAPS sortante) pour l'obtention de ce résultat.

Au terme de la discussion, les conseillers procèdent à l'élection de la vice-présidente déléguée « Carte des formations et politiques des langues » auprès du vice-président CFVU.

- Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :
 - Membres présents : 20
 - Membres représentés : 13
 - Nombre total (présents et représentés) : 33
 - Abstention(s) : 0
 - Blancs ou nuls : 13
 - Nombre de suffrages valablement exprimés : 30
 - Nombre de suffrages obtenus en faveur de SADLAN Jane : 20
 - Nombre de suffrages obtenus en défaveur de SADLAN Jane : 0

➡ ***Mme Jane SADLAN est élue vice-présidente déléguée auprès du vice-président CFVU « Carte des formations et politique des langues ».***

2.4 - Election de la vice-présidente déléguée « Handicap, besoins spécifiques et inclusion » :

M. le président propose au CA la candidature de Mme Tinchant Benrahho, enseignante-chercheuse.

Mme Tinchant Benrahho est maître de conférences en espagnol au sein du département des études ibériques, ibéro-américaines de l'UFR Langues et civilisations, rattachée à l'unité de recherche AMERIBER. Elle est également responsable du CLES au département des langues du monde de la composante CLEFF.

Elle évoque les orientations qu'elle entend donner au mandat de VP déléguée « Handicap, besoins spécifiques et inclusions », en envisageant notamment de mieux accompagner les usagers dans le cas des enseignements à distance.

Mme Dirik remarque qu'étant elle-même étudiante en situation de handicap, elle a eu l'occasion de travailler sur ces questions sous la mandature sortante, et de collaborer à la mise en place d'actions avec Mme Nathalie Pinède (VP déléguée Handicap et inclusion sortante) et Mme Marie Mellac (VP CFVU sortante).

Elle cite l'exemple d'une modification adoptée en 2022 du règlement des études et des examens de l'université pour mieux prendre en compte les problématiques des étudiants en situation de handicap, notamment s'agissant des examens, des épreuves de contrôle continu.

Elle indique être dubitative quant au fait d'envisager la formation à distance (FAD) comme une proposition alternative au dispositif existant.

Mme Tinchant Benrahho explique qu'il s'agit de mener une réflexion globale et non pas uniquement sur la formation à distance, dans une logique de co-construction.

Mme Dirik évoque l'expression par des étudiants suivant les cours à distance, d'un sentiment d'isolement et donc l'importance d'intégrer dans la réflexion, cette demande d'étudiants de sortir de cet isolement.

M. Hoffmann indique partager ce constat. Il explique que la FAD va faire l'objet d'un travail dans toutes ses dimensions pour créer un environnement de travail qui soit adapté. Ce travail va être mené dans le cadre d'une réflexion plus globale.

Mme Martin s'inquiète de l'accès des étudiants en situation de handicap aux activités sportives du CREPS, qui est réputé pour la qualité de ses installations.

Elle évoque un problème de « manque cruel de communication » à ce sujet, concernant certains pôles de pratique sportive qui vont être fermés pour les personnes en situation de handicap.

Mme Tinchant Benrahho rejoint ce constat, d'une information insuffisante des étudiants en situation de handicap de l'accessibilité prévue à leur endroit dans les locaux de l'Université, sur le site d'installations sportives.

Elle explique qu'il s'agit d'un point à améliorer.

M. Branchereau s'étonne qu'il ne soit pas fait mention dans la discussion du pôle handicap de l'université.

Il évoque l'augmentation importante des effectifs d'étudiants en situation de handicap enregistrée à l'université (« De 150 étudiants en situation de handicap, on est passé à presque 750 étudiants en situation de handicap ») ainsi que l'intérêt d'une réorganisation possible du pôle handicap pour accompagner les étudiants et les personnels, ce service n'étant doté en l'état que de 4 / 5 personnes.

Il explique que cette restructuration permettrait d'améliorer l'encadrement de ces étudiants et de libérer de la charge de travail aux composantes assurant cet encadrement (qui s'ajoute à leurs missions).

M. le président indique que le point relatif à la restructuration du pôle handicap figure dans le COMP.

M. Larré précise que le chantier sur l'accessibilité numérique à l'université sera terminé dans les mois qui viennent et sera opérationnel.

Au terme de la discussion, les conseillers procèdent à l'élection de la vice-présidente déléguée « Handicap, besoins spécifiques et inclusion ».

➤ Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Membres présents : 19

Membres représentés : 14

Nombre total (présents et représentés) : 33

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages valablement exprimés : 29

Nombre de suffrages obtenus en faveur de TINCHANT Sabine : 17

Nombre de suffrages obtenus en défaveur de TINCHANT Sabine : 12

➡ ***Mme Sabine TINCHANT BENRAHHO est élue vice-présidente déléguée « Handicap, besoins spécifiques et inclusion ».***

2.5 - Election de la vice-présidente déléguée « Relations internationales » :

M. le président propose au CA la candidature de Mme Anne-Laure Metzger, enseignante-chercheuse.

Il prie les conseillers de bien vouloir excuser son absence au présent CA, celle-ci étant retenue par d'autres obligations professionnelles.

Il avise le CA du parcours de cette collègue et de son projet pour le mandat de vice-présidente déléguée « Relations internationales ».

Depuis 2008, Mme Anne-Laure Metzger-Rambach est maître de conférences en Littérature comparée. Ses recherches portent sur les Littératures européennes de la Renaissance, notamment au travers des pratiques de traduction.

M. le président évoque les missions qui lui seront confiées si elle est élue vice-présidente déléguée « Relations internationales » :

- œuvrer à l'internationalisation de l'université à travers les collaborations scientifiques, les échanges des personnels et des étudiants dans le cadre d'Erasmus +.
- travailler (en collaboration avec la CLEFF notamment) à l'internationalisation de l'Université Bordeaux Montaigne et superviser l'accueil des étudiants et professeurs étrangers dans la diversité de leurs situations.

Dans cette perspective, il explique que Mme Anne-Laure Metzger-Rambach tient à rendre hommage au travail du VP délégué sortant, M. Apostolos Lampropoulos (VP délégué RI -recherche) ; elle conservera les procédures mises en place sous sa mandature en garantissant l'équité de fonctionnement.

Le travail spécifique en faveur des réfugiés sera maintenu et renforcé (existe à l'UBM depuis 2017).

La réflexion sera menée autour du projet de renforcer les enseignements dispensés en anglais à l'UBM ; une attention particulière devra être portée aux doctorants.

M. le président précise qu'à moyen terme : en raison de l'urgence climatique, les personnels et les étudiants seront peut-être amenés à moins voyager, notamment avec le développement des BIP (Blended Intensive Programme ou programme intensif hybride : nouveau mode de mobilité lancé par le programme Erasmus+, combinant mobilité physique et apprentissage virtuel).

En l'absence de questions de la part des conseillers, le président invite ces derniers à procéder au vote.

➤ Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Membres présents : 19

Membres représentés : 14

Nombre total (présents et représentés) : 33

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 32

Nombre de suffrages obtenus en faveur de METZGER Anne-Laure : 18

Nombre de suffrages obtenus en défaveur de METZGER Anne-Laure : 14

➔ **Mme Anne-Laure METZGER est élue vice-présidente déléguée « Relations internationales ».**

2.6 - Election du vice-président délégué « Vie étudiante et de campus » :

M. le président propose au CA la candidature de François-Xavier Le Bourdonnec.

Ce dernier se présente aux conseillers.

Il indique être enseignant-chercheur à l'Université Bordeaux Montaigne où il exerce depuis 2010 en tant que maître de conférences en physique des matériaux du patrimoine culturel. Ses recherches portent sur la circulation et l'économie des matières premières lithiques préhistoriques. Il est le rédacteur en chef de la revue ArcheoSciences.

Il évoque les missions qu'il entend mener dans le cadre des fonctions de vice-président délégué « Vie étudiante et de campus » :

- organiser les rythmes étudiants ;
- appuyer la dynamique de projets des associations étudiantes ;
- lutter contre les violences et discriminations et améliorer la sécurité sur le campus ;
- renforcer les mesures pour favoriser la santé étudiante ;
- diversifier les moyens de restauration sur le campus ;
- accompagner les projets de construction de logements étudiants ;
- développer les pratiques sportives et culturelles mais également le sport santé et compétitif.

Mme Dirik interroge M. Le Bourdonnec sur le point suivant : compte tenu de la rupture opérée en CAC plénier pour l'élection du vice-président étudiant, comment entend-il travailler en tant que VP délégué « vie étudiante et de campus » avec la liste étudiante majoritaire ?

M. le président répond que ce point a déjà été abordé en début de séance avec la proposition faite à l'UNEF-EBM de se voir confier la charge de mission « vie associative » au sein de l'université.

M. Le Bourdonnec indique comprendre le désappointement des élus étudiants UNEF-EBM. Néanmoins la démocratie a parlé et il n'est plus temps de relancer le débat. Il invite à « dépasser les querelles politiques », « à travailler ensemble, selon une logique trans-partisane ».

M. Larré indique se réjouir de la candidature M. Le Bourdonnec qu'il trouve être « la bonne personne » pour ces fonctions.

Il revient néanmoins sur le propos de M. Le Bourdonnec de « querelles politiques » à dépasser.

Il estime que depuis le début de la présente séance de CA, s'il y a querelles, ce n'est pas sur le programme de l'équipe présidentielle sortante puisque la nouvelle gouvernance de l'université va continuer sur des chantiers déjà réalisés par leurs prédécesseurs.

D'après M. Larré, les remarques adressées ne sont pas de querelles politiques : les discours ne suffisent pas, il faut également des actions en cohérence avec les déclarations de la gouvernance.

Il soulève ce qui lui semble une question fondamentale en lien avec la gestion de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui relève d'une responsabilité partagée à 50% avec les étudiants.

Il observe que le vice-président délégué « Vie étudiante et de campus » va devoir négocier cette gestion de la CVEC avec un vice-président étudiant qui n'a pas la majorité des suffrages des étudiants de l'Université.

Il estime que cela interroge.

M. Larré conclut en indiquant que de son point de vue, l'assainissement de la gestion de la CVEC est à mettre à l'actif du bilan de l'équipe présidentielle sortante ; cela n'était pas le cas sous la précédente mandature.

La discussion étant achevée, M. le président invite les conseillers à procéder au vote.

- Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :
 - Membres présents : 18
 - Membres représentés : 15
 - Nombre total (présents et représentés) : 33
 - Abstention(s) : 0
 - Blancs ou nuls : 12
 - Nombre de suffrages valablement exprimés : 21
 - Nombre de suffrages obtenus en faveur de LE BOURDONNEC François-Xavier : 21
 - Nombre de suffrages obtenus en défaveur de LE BOURDONNEC François-Xavier : 0

➤ ***M. François-Xavier LE BOURDONNEC est élu vice-président délégué « Vie étudiante et de campus ».***

2.7 - Election du vice-président délégué « Formation Tout au Long de la Vie » :

M. le président propose au CA la candidature de M. François Pouthier, enseignant-chercheur.

M. François Pouthier est maître de Conférences en aménagement du territoire, au sein de l'Université Bordeaux Montaigne.

Il assure la responsabilité du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI - mention Direction de Projet et d'Etablissement Culturel) et intervient dans les Licences professionnelles « Coordination de projet social et culturel » et « Comedia » de l'Université Bordeaux Montaigne.

Il est également chercheur au sein du Laboratoire Passages UMR 5319 CNRS, il accompagne en maîtrise d'usages, collectivités publiques et acteurs privés dans la définition, la conduite et l'évaluation de leurs projets culturels de territoires. Il collabore ainsi régulièrement avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, UBiC Bordeaux, le labo des cultures et le CNFPT à travers différentes formations, animations de séminaires territoriaux et publications.

Dans ses fonctions de vice-président déléguée « Formation Tout au Long de la Vie », M. François Pouthier aura pour missions :

- de valoriser auprès des opérateurs de compétences et les entreprises publiques et privées les parcours professionnalisants de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- de développer la formation continue de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- d'épauler les équipes volontaires dans la conception de leurs modules de formation par une ingénierie pédagogique complémentaire ;
- d'alimenter une recherche prospective sur les enjeux des "modes de travailler et vivre" de demain ;
- de construire avec les équipes volontaires des modules complémentaires de formation tout au long de la vie.

En l'absence de questions de la part des conseillers, le président invite ces derniers à procéder au vote.

- Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :
 - Membres présents : 15
 - Membres représentés : 18
 - Nombre total (présents et représentés) : 33
 - Abstention(s) : 0
 - Blancs ou nuls : 14

Nombre de suffrages valablement exprimés : 19
Nombre de suffrages obtenus en faveur de POUTHIER François : 19
Nombre de suffrages obtenus en défaveur de POUTHIER François : 0

➤ **M. François POUTHIER est élu vice-président délégué « Formation Tout au Long de la Vie ».**

2.8 - Election de la vice-présidente déléguée « Innovation pédagogique et numérique » :

M. le président propose au CA la candidature de Mme Catherine Mathon, enseignante-chercheuse.

Cette dernière se présente aux conseillers.

Mme Catherine Mathon est maître de conférences en Sciences du Langage à l'Université Bordeaux Montaigne depuis 2008. Elle a été responsable de la section Français Langue Étrangère (FLE) de 2010 à 2013 et Vice-présidente au numérique et à l'innovation pédagogique de 2016 à 2020. Après avoir travaillé sur l'expression des émotions dans la parole spontanée dans le cadre de sa recherche de *doctorat*, elle travaille sur les schémas prosodiques spécifiques à différents genres de discours, dont principalement le commentaire sportif télévisuel. Elle a coordonné un projet Région sur ce thème de 2017 à 2022 et a soutenu une Habilitation à Diriger des Recherches en 2023 à l'Université de Poitiers.

Elle évoque les missions qui seront les siennes si elle est élue vice-présidente déléguée « Innovation pédagogique et numérique » :

- veiller à coordonner les initiatives numériques pour qu'elles servent de manière optimale les objectifs de formation, de recherche et de pilotage de l'établissement ;
- assurer la représentation de l'université dans toutes les instances partenaires traitant des questions numériques, et notamment au sein de la Convention Numérique Territoriale (CNT).

Elle explique son projet de mettre en place des Assises du numérique pour une meilleure appropriation de ces enjeux par la communauté universitaire de l'UBM, dès la 1^{ère} année du mandat.

M. Larré demande à Mme Mathon quelle est sa conception de l'hybridation des formations ? quelle est sa position sur le sujet ?

Il relève que le président en exercice en aurait beaucoup parlé dans la presse d'où une inquiétude en interne de voir l'enseignement en ligne prendre une grande place à l'UBM.

Mme Mathon répond être consciente de l'inquiétude exprimée sur ces questions.

Elle indique apprécier dans le concept d'hybridation des formations, l'idée de souplesse, l'idée de permettre à des étudiants qui n'ont pas la possibilité d'assister à des cours en présentiel de pouvoir malgré tout accéder aux formations de l'Université.

Elle indique ne pas voir l'hybridation comme un mode dégradé mêlant le distanciel et le présentiel.

Il ne s'agit pas de tout basculer en mode en distanciel mais de permettre d'introduire de la souplesse et de favoriser l'accès aux formations aux étudiants qui ne peuvent pas les suivre en présentiel.

M. Larré interroge cette notion de « souplesse ». Il demande si l'hybridation des enseignements interviendra selon le bon vouloir des enseignants ou si cela sera cadré par l'établissement.

La question est surtout de savoir si la mise en ligne d'enseignements sera le fait de la convenance personnelle de collègues, ou guidé et cadré par des motifs pédagogiques ?

Il explique que la présidence sortante a fixé un texte de cadrage pour éviter les effets de bord. Ce texte sera-t'il maintenu, révisé ou abrogé ?

Mme Mathon indique entendre ce besoin de cadrer. Elle explique avoir confiance dans les collègues pour contribuer à la réflexion sur ces questions.

M. Hoffmann observe que pour la plupart des enseignements, les collègues restent attachés au mode présentiel. Il évoque l'intérêt de faire appel à l'intelligence collective pour déterminer les modalités adaptées d'articulation du mode présentiel et du mode distanciel.

Mme Dirik indique qu'une lettre de cadrage sur l'hybridation des enseignements a été votée en CFVU du 09 mars 2023.

De son point de vue, le présentiel doit être la norme et le distanciel envisagé de manière périphérique, en complément du présentiel.

Elle remarque que dans la logique d'une politique libérale, le développement de l'hybridation vise surtout à réaliser des économies de moyens. Or le passage en distanciel pose des problèmes d'ordre logistique : le réseau internet de l'UBM est-il suffisamment fonctionnel pour basculer un plus grand nombre d'enseignements en distanciel ?

Elle estime que l'établissement doit faire un choix : soit le présentiel/ soit le distanciel mais pas un entre-deux qui ne convient à personne et qui relève d'un fonctionnement dégradé.

Elle cite également l'objectif de lutte contre l'isolement des étudiants. Le suivi d'enseignements en ligne revient à rester chez soi ; cela renforce l'isolement des étudiants.

M. le président répond qu'il ne s'agit pas d'hybrider l'existant mais plutôt d'envisager une diversification des formations, sur des enjeux liés à la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV), qui touchent de nouveaux publics. Il ne s'agit pas de transformer l'enseignement en licence.

M. Hoffmann rejoint les propos du président. L'hybridation ne va pas être appliquée à tous les enseignements.

Mme Cardoso évoque des projets/ des appels à projets (AAP) en cours sur l'innovation pédagogique et le numérique.

Mme Mathon exprime son intérêt pour ces derniers et se déclare prête à les étudier. Elle estime très positif pour l'université de répondre à ces AAP qui « embarquent la communauté universitaire » sur des projets très intéressants.

Mme Cardoso lui demande quel est son positionnement sur les Intelligences Artificielles (IA) qui influent sur le travail des personnels et des étudiants de l'université. Quel sera le positionnement de l'UBM sur ces questions ?

Mme Mathon répond que l'IA est un enjeu très important, un sujet qui « accélère la révolution numérique de façon exponentielle » et « change la perception des métiers de l'enseignement et de la recherche ».

Elle explique que cette thématique est au nombre des sujets que la gouvernance de l'université souhaiterait aborder lors des Assises du numérique.

M. le président évoque la possibilité que ce sujet de l'IA, et plus particulièrement des usages de l'IA pour toute la communauté universitaire, soit intégré au nombre des axes du prochain COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) à passer entre l'Université et les autorités de tutelle.

La discussion étant achevée, le président invite les conseillers à procéder au vote.

➤ Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Membres présents : 15

Membres représentés : 18

Nombre total (présents et représentés) : 33

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages valablement exprimés : 32

Nombre de suffrages obtenus en faveur de MATHON Catherine : 18

Nombre de suffrages obtenus en défaveur de MATHON Catherine : 14

👉 **Mme Catherine MATHON est élue vice-présidente déléguée « Innovation pédagogique et numérique ».**

2.9 - Election de la vice-présidente déléguée « Aménagement, urbanisme et transition » :

M. le président propose au CA la candidature de Mme Emmanuelle Bonneau, enseignante-chercheuse.

Mme Emmanuelle Bonneau est urbaniste et paysagiste, enseignante-chercheuse et directrice de l'IATU (Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme), département de l'Université Bordeaux Montaigne. Ses travaux de recherche et ses enseignements portent sur l'organisation des rapports ville-nature et ville-campagne et sur l'évolution des pratiques de l'urbanisme et de l'aménagement en contexte de transition. Ses travaux de doctorat sur l'apport de la pensée de l'école territorialiste italienne à l'approche paysagère de l'urbanisme en France ont été récompensés par le prix de thèse pour une transition écologique juste et solidaire de la Fondation Terre Solidaire en 2021.

Ses missions dans le cadre de son mandat de VP déléguée porteront sur l'ensemble des dossiers se rapportant aux questions de l'aménagement, de l'urbanisme, de la transition.

Mme Bouchiba-Fochesato évoque deux projets prévus sous la précédente mandature et dont elle demande s'ils vont être maintenus (un projet relatif à la Maison des étudiants ; un projet de salle pour les pratiques de bien-être).

M. le président confirme la poursuite de ces projets.

Il ajoute qu'au CA du 12 juillet 2024, il entend proposer un point d'information sur les dispositifs que l'équipe présidentielle est en train de travailler pour préparer la rentrée.

Mme Bouchiba-Fochesato revient sur l'annonce de la nomination par la présidence d'université d'une chargée de mission « VSS » pour l'établissement.

Elle explique que l'équipe présidentielle sortante, si elle avait été réélue, avait prévu d'en faire une vice-présidence déléguée.

Elle estime que le choix pour la nouvelle équipe d'opter pour une chargée de mission VSS nommée par le président pose problème pour deux raisons :

- un chargé de mission est nommé par le président alors que le VP délégué est élu par le CA. Le chargé de mission n'est donc pas indépendant du président. Elle rappelle que cette question de la nomination par le président a été présentée comme problématique lors du blocage de l'université et des critiques portées à l'endroit de la composition de la cellule de signalements de l'UBM ;

- la présidence actuelle prétend répondre à l'urgence sur les VSS avec une responsable (chargée de mission VSS) qui ne sera nommée qu'en février 2024.

Mme Bouchiba-Fochesato regarde ce choix comme l'illustration « d'un divorce entre les discours tenus et la réalité des actions menées par la nouvelle présidence de l'université ».

M. le président explique que Mme Moreau est actuellement en CRCT (Congé pour recherches ou conversions thématiques) et qu'elle a accepté de dégager deux jours par semaine pour assurer cette mission.

Mme Bouchiba-Fochesato répond que cela représente, de son point de vue, un volume horaire « dérisoire » au regard de la charge d'activité de la cellule de signalements de l'Université.

M. le président remarque qu'il s'agit du même volume horaire que la précédente chargée de mission désignée à cet effet par le président sortant.

Mme Bouchiba-Fochesato revient sur la problématique de nomination par le président d'université de la chargée de mission VSS. Elle indique que ce point a été présenté comme hautement problématique lors du blocage de l'université, en raison d'un grief avancé de manque d'indépendance, de partialité de la cellule de signalements en raison du lien organique existant entre le président d'université et des membres de la cellule de signalements nommés par ce dernier.

M. le président répond que l'équipe présidentielle présentera à la rentrée des dispositifs très concrets en réponse à la négociation d'avril 2024.

Mme Bouchiba-Fochesato demande ce qu'il advient de la revendication portée durant le blocage de l'université du lien organique à couper entre le président d'Université et les membres de la cellule de signalements ?

M. le président répond qu'il sera présenté lors d'un prochain CA un plan de charges sur les VSS.

La discussion étant achevée, le président propose aux conseillers de passer au vote pour l'élection de la vice-présidente déléguée « Aménagement, urbanisme et transition ».

➤ Le dépouillement du scrutin fait apparaître les résultats suivants :

Membres présents : 13

Membres représentés : 18

Nombre total (présents et représentés) : 31

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages valablement exprimés : 29

Nombre de suffrages obtenus en faveur de BONNEAU Emmanuelle : 18

Nombre de suffrages obtenus en défaveur de BONNEAU Emmanuelle : 11

➡ **Mme Emmanuelle BONNEAU est élue vice-présidente déléguée « Aménagement, urbanisme et transition ».**

Point n°3 - Conventions internationales (pour information) :

→ Information est donnée au CA de la signature des conventions internationales suivantes :

- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université Mouloud Mammeri (Algérie) (2024-2029) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Pontificia Universida Javeriana Cali (Colombie) (2024-2029) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Universidad de Chile (Chili) (2024-2029) ;
- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et National Taiïwan College of Performing Arts (Taiïwan) (2024-2029) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Pontificia Universida Javeriana Cali (Colombie) (2024-2029) ;
- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et la Universidad de Chile (Chili) (2024-2029) ;
- Accord de coopération académique entre Sungkyunkwan University (Corée du Sud) et l'Université Bordeaux Montaigne (France).

Point n°4 - Questions diverses :

Le vote de la proposition de motion annoncée en points d'information du président est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance de CA.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance du CA est levée à 13h35.

Fait à Pessac, le 28 juin 2024.

Le Président,

Signé

Alexandre PÉRAUD.